



FONDATION
UN AVENIR
ensemble

Merci de retourner ce bulletin avec votre don à l'aide de l'enveloppe T jointe ou à l'adresse suivante : FONDATION UN AVENIR ENSEMBLE
Autorisation 70949 – 75342 Paris Cedex 07.

Engagez-vous à nos côtés pour la jeunesse de demain !

Donnons la possibilité à 180 nouveaux jeunes de rejoindre l'aventure Un Avenir Ensemble.

Avantages fiscaux

En faisant un don à la Fondation Un Avenir Ensemble, vous bénéficiez des avantages suivants, selon la législation actuelle :

- **Impôt sur le revenu** : 66% de votre don est déductible de votre IRPP 2015, dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Pour les dons supérieurs à ce plafond, l'excédent est reportable successivement sur les 5 exercices suivants.
*Art. 200 du Code Général des Impôts**
- **ISF** : 75% de votre don est déductible de votre ISF 2015, dans la limite de 50 000 € de réduction (45 000 €, si investissements combinés PME).
- **Impôt sur les sociétés** : 60% de votre don est déductible de l'impôt sur les sociétés, dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaire HT annuel. Pour les dons supérieurs à ce plafond, l'excédent est reportable successivement sur les 5 exercices suivants.
*Art. 238 du 1^{er} Code Général des Impôts**

* Sous réserve de la loi de finances 2015.

Mon don	Coût après déduction fiscale pour IRPP (- 66%)	Coût après déduction fiscale pour ISF (- 75%)	Coût après déduction fiscale pour l'impôt sur les sociétés (- 60%)
100 €	34 €	25 €	40 €
1 000 €	340 €	250 €	400 €
15 000 €	5 100 €	3 750 €	6 000 €
30 000 €	10 200 €	7 500 €	12 000 €
60 000 €	20 400 €	15 000 €	24 000 €

Un reçu fiscal vous sera envoyé dès réception de votre don.

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter :

contact.donateurs@fondation-unavenirensemble.org

Tél. : 01 40 62 84 66

